

AVIS PUBLIC

**DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE
POUR L'EXERCICE FINANCIER 2025**

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, que le rôle d'évaluation foncière de la Municipalité de Laurier-Station, préparé par la MRC de Lotbinière, pour l'exercice financier 2025 a été déposé le 16 septembre 2024 au bureau municipal, situé au 121, rue Saint-André, et que toute personne peut en prendre connaissance à cet endroit, durant les heures régulières de bureau.

Comme il s'agit du troisième exercice financier du rôle triennal 2023, 2024 et 2025, toute demande de révision concernant le 3^e exercice financier du rôle d'évaluation foncière, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de l'article 174 ou 174.2 de la *Loi sur la fiscalité municipale*.

La demande de révision doit être faite, au plus tard le 1^{er} mai 2025, sur le formulaire prévu à cet effet, intitulé *Demande de révision du rôle d'évaluation foncière*, disponible au bureau municipal et à la MRC de Lotbinière.

Le formulaire dûment rempli doit être accompagnée de la somme d'argent déterminée par règlement de la MRC de Lotbinière, et ce, conformément à l'article 263.2 de la *Loi sur la fiscalité municipale*.

La demande de révision est effectuée par la remise du formulaire mentionné ou par son envoi par courrier recommandé à l'une des adresses suivantes :

MRC de Lotbinière
6375, rue Garneau
Sainte-Croix (Québec) G0S 2H0

Municipalité de Laurier-Station
121, rue Saint-André
Laurier-Station (Québec) G0S 1N0

Donné à Laurier-Station,
ce 16^e jour du mois de septembre 2024



Stéphane Dion
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussigné, **STÉPHANE DION**, directeur général de la municipalité de Laurier-Station, résidant de Sainte-Croix-de-Lotbinière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie à chacun des endroits suivants, à savoir :

- **Site internet de la municipalité de Laurier-Station en date du 16 septembre 2024**
- **Babillard public – Hôtel de ville de Laurier-Station**
- **Journal municipal « *L'Express de Laurier* »**

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 16^e jour de septembre 2024



Stéphane Dion
Directeur général et greffier-trésorier